

Objet : RS - Attribution de subvention au Lion's Club

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmaï à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 190-24 C

objet **RS - Attribution de subvention au Lion's Club**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2023.

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Eu égard au projet déposé par l'association Lion's Club en 2024 (organisation du 26^e Rallye de l'emploi), le Conseil communautaire a décidé de lui allouer une première subvention de 800 € lors de séance du 30 mai 2024.

Cependant, l'association a fait part de la nécessité de disposer d'une enveloppe stable pour permettre l'organisation du Rallye de l'emploi en 2024. Ainsi, il est proposé de compléter le premier versement de 800 € par un deuxième versement de 700 €, afin de retrouver le niveau de subvention versé en 2023. Il est donc proposé au titre du budget 2024, dans le cadre de l'enveloppe initialement définie au titre d'une programmation complémentaire, d'allouer la subvention suivante à l'association Lion's Club :

Emploi - Insertion	Versé en 2023	Versé en 2024 (30/05/2024)	Proposé en 2024 (07/11/2024)
Lion's club : organisation du 26 ^e Rallye de l'emploi	1 500 €	800 €	700 €

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 17 octobre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Berthomier ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver le soutien de Grand Chambéry à l'action du Lion's Club,

Article 2 : d'approuver le versement d'une subvention pour un montant de 700 €.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **190-24 C**

Objet de l'acte : RS - Attribution de subvention au Lion's Club
Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées
2 - Aux associations
Date de l'acte : 07 novembre 2024
Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32443H1-DE
Identifiant unique de l'acte : lmc1H32443H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024
Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024
Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024